

Les statistiques bancaires consolidées BRI : méthodologie, applications et récentes améliorations¹

Les statistiques bancaires consolidées BRI ont été progressivement élargies pour mieux couvrir l'exposition des banques au risque-pays. Elles donnent maintenant des informations, non disponibles ailleurs, sur les positions des banques en instruments dérivés et leurs engagements par signature, ainsi que des précisions sur la redistribution des risques.

JEL : C820, F340.

Les statistiques bancaires internationales consolidées BRI mesurent, sous une forme comparable d'un pays à l'autre, l'exposition des systèmes bancaires nationaux au risque-pays. Elles ont été progressivement modifiées pour s'adapter à l'évolution du système financier international et à la nature changeante des risques gérés par les banques. Les dernières modifications – effectives pour les données au 31 mars 2005 – ont élargi la couverture des positions en contrats dérivés et des engagements par signature ; en outre, elles décrivent plus en détail la redistribution des risques. La présente étude expose la méthodologie de ces statistiques, en s'intéressant tout particulièrement aux récentes améliorations, et montre les analyses qu'elles rendent possibles².

¹ Les points de vue exprimés dans le présent article sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la BRI.

² Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) est chargé du suivi de la plupart des statistiques financières et bancaires internationales BRI. En coopération avec les banques centrales et les autorités monétaires partout dans le monde, la BRI compile et diffuse les statistiques (notamment sur le site www.bis.org/statistics/index.htm) conformément aux recommandations du CSFM. Les statistiques bancaires consolidées sont publiées chaque trimestre, accompagnées d'un communiqué de presse, avec un décalage d'environ quatre mois. Pour une synthèse des statistiques bancaires et financières BRI, ainsi qu'un bref exposé de leurs applications, voir Wooldridge (2002). Pour des explications plus détaillées des statistiques, voir BRI (2003a,b, 2004).

Évolution des statistiques bancaires consolidées

Les statistiques bancaires consolidées ne sont pas les seules séries de données BRI sur le marché bancaire international. La plus ancienne série, les statistiques bancaires territoriales BRI, fondée sur la résidence de la banque déclarante, inclut les positions vis-à-vis de ses agences à l'étranger. En revanche, les statistiques bancaires consolidées se fondent sur le pays d'origine de la banque déclarante (pays du siège du groupe) et compensent les positions intragroupes. Autrement dit, elles ne couvrent que les positions envers des contreparties extérieures au groupe.

Les statistiques consolidées éliminent les positions intragroupes des banques...

Cette différence d'approche correspond à deux fonctions distinctes. Les statistiques territoriales, à l'origine destinées à compléter les données relatives aux agrégats de monnaie et de crédit, sont compilées selon la méthodologie de la balance des paiements et de la comptabilité nationale. En revanche, les statistiques consolidées ont été conçues pour faciliter le suivi et la gestion de l'exposition au risque.

...et facilitent ainsi le suivi de l'exposition au risque

Les statistiques bancaires consolidées sont nées de l'expansion de l'activité bancaire internationale dans les Caraïbes et dans d'autres places franches, activité mal connue dans les années 70. Les banques centrales qui contribuaient aux statistiques bancaires territoriales ont alors demandé à leurs banques de consolider toutes leurs positions (agences à l'étranger et siège). Les banques communiquaient la ventilation par zone géographique et par échéance de leurs créances (partiellement consolidées), mais seulement vis-à-vis des pays en développement³.

Au début des années 80, le déclenchement des crises de la dette (Mexique et autres pays en développement) a attiré l'attention sur le risque de transfert, terme qui se réfère à l'application de décisions politiques ou réglementaires locales, comme le contrôle des changes et le moratoire sur la dette. La couverture des statistiques bancaires consolidées a été étendue pour mieux recenser les positions globales des systèmes bancaires nationaux envers les pays en développement : les banques ont dû consolider intégralement leurs créances de bilan sur les emprunteurs résidant hors du pays du siège.

Les crises du début des années 80 ont attiré l'attention sur le risque de transfert

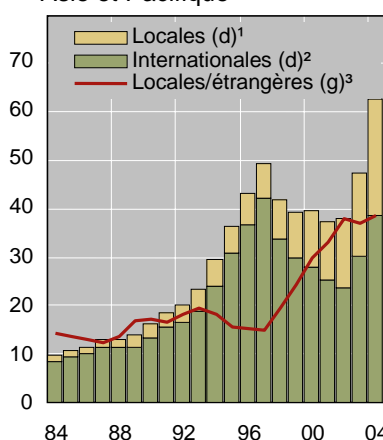
L'autre grande amélioration aux statistiques bancaires consolidées a été apportée après la crise financière de 1997–98 en Asie, souvent attribuée à un manque de transparence (G 22 (1998)). Un effort concerté a donc été accompli pour améliorer la couverture des statistiques consolidées, mais aussi la fréquence et la rapidité de la collecte. La publication est devenue trimestrielle, au lieu de semestrielle, et le délai de publication a été écourté ; la zone déclarante a été élargie à d'autres systèmes bancaires, notamment ceux de Hong-Kong RAS et de Singapour ; la ventilation géographique, qui ne s'appliquait qu'aux pays en développement, a été étendue à tous les pays.

³ Plus précisément, les banques notifiaient leurs créances sur les résidents des pays non déclarants (ne contribuant pas aux statistiques consolidées) – en grande majorité des pays en développement.

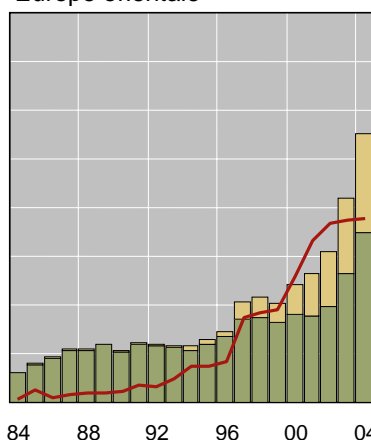
Créances étrangères sur les économies émergentes

Par résidence de l'emprunteur direct, en milliards de dollars EU

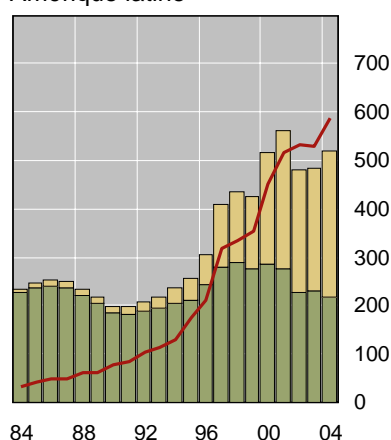
Asie et Pacifique



Europe orientale



Amérique latine



¹ Créances en monnaie locale sur les résidents comptabilisées par des agences locales de banques déclarantes. ² Créances transfrontières en toutes monnaies plus créances en devises sur les résidents comptabilisées par des agences locales de banques déclarantes. ³ Créances locales en % des créances étrangères. Graphique 1

Cette crise asiatique et les crises financières internationales ultérieures ont également mis en évidence la nature changeante des risques auxquels les banques sont exposées. Durant les années 90, les créances transfrontières classiques ont fait place à d'autres types d'activités (McCauley *et al.* (2002), Domanski *et al.* (2003)). Les banques ont été de plus en plus présentes sur les marchés dérivés, soit pour satisfaire les besoins de gestion du risque de leur clientèle, soit pour couvrir leurs propres positions – voire, parfois, pour prendre des positions spéculatives. Elles sont aussi intervenues sur les marchés des capitaux, par exemple en participant à des consortiums bancaires ou en agissant comme gestionnaires d'actifs. En outre, de nombreuses banques ont investi massivement dans des filiales étrangères, ce qui a fortement accru leurs activités financées localement. En Asie, les créances en monnaie locale des filiales locales des banques déclarantes sur les résidents sont passées globalement de 14 % des créances sur l'étranger en 1985 à près de 40 % une vingtaine d'années plus tard (graphique 1). L'expansion a été la plus forte en Amérique latine : de 3 % à près de 60 %.

L'attention s'est donc progressivement reportée du risque de transfert vers le risque-pays (risque associé à l'environnement économique, opérationnel, politique et social du débiteur⁴), concept plus vaste et dont l'évaluation nécessite de disposer de données plus complètes. Les statistiques bancaires consolidées ont donc été étendues, à la fin des années 90, aux garanties reçues et aux autres rehaussements de qualité de crédit, qui aboutissent à une réaffectation de l'exposition au risque des banques déclarantes et transfèrent

Dans les années 90, l'attention s'est portée sur le risque-pays

⁴ Si le risque de transfert se réfère au risque qu'un État prenne des mesures entravant les flux de capitaux et donc les remboursements de créances, le risque-pays se rapporte à tout événement, dans un pays, entraînant une instabilité systémique empêchant les agents assumant le risque ultime – débiteurs directs ou garants de créances sur d'autres emprunteurs – de s'acquitter de leurs obligations.

le risque de l'emprunteur direct à un tiers qui assume le risque ultime (garant). En outre, en 2000, le Comité sur le système financier mondial (CSFM) a recommandé que les statistiques consolidées prennent pleinement en compte ces réaffectations du risque, les positions en instruments dérivés, les garanties données et les engagements de crédit (CSFM (2000)). Les améliorations récentes intègrent ses recommandations.

Un des objectifs essentiels de ces modifications successives consistait à fournir des informations agrégées qui soient en harmonie avec les pratiques de gestion du risque suivies par les banques. Celles-ci s'étaient en effet dotées de systèmes plus élaborés analysant plutôt le risque-pays que le risque de transfert, de sorte que le système de déclaration mis en place au début des années 80 avait perdu de son utilité pour elles. L'évolution des statistiques bancaires consolidées, en mettant davantage l'accent sur le risque-pays, a amélioré la pertinence des statistiques dans le système financier international actuel, devenu plus complexe.

Les statistiques élargies sont en harmonie avec les pratiques de gestion du risque dans les banques

Méthodologie

Les récentes améliorations apportées aux statistiques bancaires consolidées ont considérablement enrichi cette série de données, mais elles l'ont aussi rendue plus complexe, car elles ont modifié leurs différentes ventilations, maintenant au nombre de six : résidence de l'emprunteur ; critère d'affectation des risques ; type de risque ; lieu de comptabilisation ; secteur de l'emprunteur ; échéance. Bien que ces diverses ventilations soient complémentaires, élaborer une matrice complète des positions imposerait aux banques un considérable coût de recensement. Les banques ne sont donc tenues de déclarer qu'un ensemble limité de données. Le tableau 1 résume la structure des statistiques bancaires consolidées. Il agrège les données déclarées par les 18 systèmes bancaires nationaux qui ont fourni la totalité des statistiques consolidées pour le premier trimestre 2005⁵.

Les banques contribuant aux statistiques consolidées communiquent une ventilation complète par pays des créances comptabilisées par leurs agences dans le monde entier. Seuls les actifs sont déclarés, aucune donnée n'étant collectée sur les engagements⁶. En outre, la ventilation par pays repose sur la résidence de l'emprunteur (et non sur son pays d'origine). Enfin, seules sont prises en compte les créances sur des emprunteurs résidant hors du pays du siège : les créances sur le pays d'origine sont exclues.

Les banques communiquent une ventilation complète par pays...

Il importe de noter que les statistiques consolidées distinguent entre la résidence de l'emprunteur direct et celle du garant ultime. Ce dernier est la

⁵ Des données partielles ont été fournies par 12 autres pays déclarants. Les données concernant la plupart des pays déclarants figurent dans les tableaux 9B et 9D de l'Annexe statistique. Certains pays déclarants publient des données plus détaillées pour leur système bancaire national.

⁶ Les banques déclarent, exceptionnellement, les engagements locaux en monnaie locale de leurs agences à l'étranger vis-à-vis des résidents.

Positions étrangères consolidées¹

Encours à fin mars 2005, en milliards de dollars EU

	Base de l'affectation du risque		
	Emprunteur direct	Transferts nets de risque	Risque ultime
Par type de position			
Créances (prêts et titres) ²			
Créances étrangères	13 667,6	-321,7	13 344,4
Créances transfrontières	} 9 044,8		} 8 125,3
Créances locales – en devises			
– en monnaie locale	4 622,8		5 215,8
Contrats dérivés			1 702,8
Engagements par signature			
Garanties données			674,9
Lignes de crédit			2 661,2
Autres ventilations ⁴			
Créances par secteur	9 044,8		13 344,4
Secteur public	1 627,0		2 095,3
Secteur bancaire	3 451,3		4 206,5
Secteur privé non bancaire	3 933,5		6 549,5
Non attribuées	33,0		493,1
Créances par échéance	9 044,8		
Jusqu'à 1 an compris	4 428,7		
Entre 1 an et 2 ans compris	309,8		
Plus de 2 ans	2 513,7		
Non attribuées	1 792,6		
<i>Départ de la série temporelle</i>	Décembre 1983	Juin 1999	Mars 2005
<p>¹ Somme des positions communiquées par les banques dont le siège est situé en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, au Chili, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Inde, en Italie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, à Singapour, à Taïwan (Chine) et en Turquie. ² Encours de prêts et de dépôts plus avoirs en titres de dette et de propriété ; créances traditionnellement dénommées actifs de bilan. ³ Créances transfrontières en toutes monnaies plus créances locales en devises des agences à l'étranger. ⁴ Sur la base de l'emprunteur direct : créances internationales ; sur la base du risque ultime : créances étrangères.</p>			

Tableau 1

...et distinguent entre le pays de l'emprunteur direct et celui du risque ultime

contrepartie finalement responsable du service de toute obligation de paiement non éteinte en cas de défaillance de l'emprunteur direct. La résidence du garant ultime – ou pays du risque ultime – est le pays où réside le garant d'une créance financière ou celui où se trouve le siège d'une agence⁷. Si une banque déclarante achète un dérivé de crédit pour se protéger contre le risque de défaut, le pays du risque ultime est celui dans lequel réside la contrepartie au contrat dérivé. Les sûretés, dans la mesure où elles constituent un facteur d'atténuation du risque aux termes du Dispositif d'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle, peuvent aussi servir à déterminer le lieu du risque ultime.

⁷ Ces définitions respectent le principe de réaffectation du risque recommandé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour la mesure de l'exposition au risque-pays. Pour un examen plus détaillé de la méthodologie, voir BRI (2004).

Les créances sur la base du risque ultime sont égales à la somme des créances sur un emprunteur direct et des transferts nets de risque, eux-mêmes égaux à la différence entre transferts de risque vers le pays du garant ultime (entrées dans ce pays) et hors du pays de l'emprunteur direct (sorties de ce pays)⁸.

Pour illustrer cette différence entre emprunteur direct et risque ultime, prenons le cas du prêt d'une banque des États-Unis à la filiale mexicaine d'un constructeur automobile allemand. Sur la base de l'emprunteur direct, le prêt est déclaré par la banque américaine comme une créance sur un emprunteur au Mexique. Si la société mère a garanti le prêt, ce dernier, sur la base du risque ultime, est déclaré par la banque américaine comme créance sur un emprunteur d'Allemagne. En d'autres termes, la banque américaine signale un transfert de risque hors du Mexique et un transfert équivalent vers l'Allemagne.

Les améliorations récentes des statistiques consolidées ont largement enrichi les données sur différents types d'exposition. Alors que le système mis en place au début des années 80 rendait surtout compte des positions de bilan, les actuelles déclarations recensent aussi des positions qui étaient classées au hors-bilan. Compte tenu des modifications des normes comptables, une partie de ces dernières positions, dérivés notamment, figurent désormais au bilan⁹.

Sur la base de l'emprunteur direct, les banques déclarent l'encours de leurs prêts et leur portefeuille de titres, qualifiés de « créances » dans les statistiques bancaires consolidées. Sur la base du risque ultime, les banques communiquent en outre, séparément, leurs engagements par signature et leurs contrats dérivés. Parmi ces derniers, seuls sont recensés ceux qui créent un risque de contrepartie ; les positions en dérivés sont donc égales à la valeur de marché positive des contrats ouverts¹⁰. Elles comprennent les contrats couvrant tous types de risques : risques de change, de taux d'intérêt, sur actions, sur marchandises et de crédit. Toutefois, une protection de crédit achetée pour couvrir une créance est classée comme transfert de risque et une protection vendue est classée comme garantie.

Les statistiques consolidées ont été élargies aux contrats dérivés...

Les engagements par signature désignent la part non utilisée des obligations contractuelles irrévocables qui, si elles sont mobilisées, se traduisent par l'octroi d'un prêt ou par l'achat d'un titre¹¹. Le terme recouvre les

...et aux engagements par signature

⁸ En principe, à chaque sortie de risque correspond une entrée de risque équivalente, si bien que, en termes agrégés, les transferts nets de risque doivent être égaux à zéro. Toutefois, cette égalité n'existe pas dans les statistiques bancaires consolidées, car les banques ne déclarent pas les entrées/sorties de risque concernant leur pays d'origine.

⁹ Par exemple, aux termes des Normes comptables internationales (IAS 39), les positions sur dérivés sont inscrites au bilan à leur valeur de marché. La norme IAS 39 est appliquée dans de nombreux pays, y compris (depuis 2005) ceux de l'Union européenne.

¹⁰ Les contrats dont la valeur de marché est négative étant classés comme engagements, ils ne sont pas déclarés. Les positions en dérivés sont communiquées après application des mécanismes de compensation bilatérale juridiquement valides, mais sans tenir compte des sûretés.

¹¹ Jusqu'en décembre 2004, les banques déclaraient sur la base de l'emprunteur direct les lignes de crédit non décaissées et les crédits de substitution. Avec l'expansion des

garanties de toute nature accordées par une banque déclarante pour remplir les obligations contractuelles vis-à-vis d'un tiers au cas où le client de la banque ne les satisferait pas¹² ; il comprend donc toute promesse d'octroi conditionnel de crédit ou garantie de prise ferme de titres. Ces engagements sont déclarés à leur valeur nominale, de façon à mesurer l'exposition maximale éventuelle de la banque déclarante à des circonstances exceptionnelles.

Les positions peuvent aussi être décomposées selon leur lieu de comptabilisation. Comme il a été précisé plus haut, les statistiques consolidées recensent les positions sur les emprunteurs résidant hors du pays du siège de la banque déclarante. Pour les contrats dérivés et les engagements par signature, les banques déclarent le total de leur exposition envers l'étranger. Pour les encours de créances (plus précisément, sur la base du risque ultime), les banques distinguent entre créances transfrontières (sur les non-résidents, comptabilisées soit par le siège, soit par une agence à l'étranger) et locales (comptabilisées par une agence à l'étranger, sur des résidents).

Une ventilation comparable existe pour les créances sur la base de l'emprunteur direct, avec une différence essentielle : les créances locales en monnaie locale sont déclarées séparément, alors que les créances locales en devises sont déclarées avec les créances transfrontières, dans les « créances internationales »¹³. Étant donné que le lieu diffère selon que les déclarations sont effectuées sur la base de l'emprunteur direct ou du risque ultime, les transferts nets de risque ne peuvent être obtenus à partir des données désagrégées et ne sont disponibles que pour le total des créances étrangères (tableau 1, colonne 3).

Les créances sont aussi ventilées selon trois secteurs emprunteurs : secteur public ou administrations publiques ; secteur bancaire ou établissements de dépôt ; secteur privé non bancaire, ou emprunteurs qui ne sont classés dans aucun autre secteur¹⁴. Cette ventilation s'applique aux créances internationales (sur la base de l'emprunteur direct) ou aux créances étrangères (sur la base du risque ultime). Une ventilation par échéance existe en outre pour les créances internationales (sur la base de l'emprunteur direct).

statistiques bancaires consolidées, ces engagements par signature sont publiés uniquement sur la base du risque ultime.

¹² Une protection vendue sous forme de dérivé de crédit est également enregistrée, à sa valeur nominale, comme une garantie.

¹³ Les créances internationales comportent aussi : a) les créances transfrontières comptabilisées par les agences dans un pays déclarant, mais dont le siège est hors de la zone déclarante ; b) les créances transfrontières sur des emprunteurs résidant dans le pays d'origine de la banque déclarante, comptabilisées par les agences situées dans un pays de la zone déclarante. Par exemple, les créances internationales comprennent : a) toutes les créances transfrontières comptabilisées par l'agence au Royaume-Uni d'une banque des Philippines ; b) toutes les créances vis-à-vis de résidents des États-Unis comptabilisées par l'agence au Royaume-Uni d'une banque des États-Unis.

¹⁴ Dans les statistiques bancaires consolidées élargies, certains emprunteurs ont été reclassés, ce qui a entraîné une rupture de séries, en mars 2005, dans la ventilation par secteur des créances sur la base de l'**emprunteur direct**. Les autorités monétaires officielles et les banques multilatérales de développement ont été réaffectées au secteur public plutôt qu'au secteur bancaire, et les entreprises publiques non financières, auparavant dans le secteur public, ont été assimilées au secteur privé non bancaire.

Les ventilations en termes de risque ultime...

...sont différentes des ventilations sur la base de l'emprunteur direct

Elle repose sur l'échéance résiduelle ; par conséquent, les créances de maturité initiale d'un an ou plus, mais arrivant à échéance dans l'année qui suit, sont regroupées avec les créances d'échéance initiale égale ou inférieure à un an.

Applications

Depuis la mise en place des statistiques bancaires consolidées, leur collecte et leur diffusion ont eu pour principal but de faciliter le suivi des actifs étrangers des banques. Cependant, comme un actif pour le créancier est un engagement pour l'emprunteur, les statistiques consolidées offrent de précieuses informations complémentaires sur la dette extérieure des pays.

Exposition au risque des banques déclarantes

Ce qui fait la valeur particulière des statistiques consolidées pour le suivi du risque encouru par les banques est la consolidation des positions intragroupes. Dans les statistiques bancaires territoriales BRI, environ un tiers des actifs transfrontières sont des positions interétablissements ; celles-ci sont éliminées des statistiques consolidées, qui ne recensent que les positions vis-à-vis des contreparties hors groupe.

Pour suivre l'exposition au risque de transfert, les données les plus significatives sont celles sur la base de l'emprunteur direct, en particulier les créances internationales, car le risque de transfert provient des créances transfrontières, mais aussi des créances locales en devises, souvent financées à l'étranger. Les créances locales en monnaie locale sont habituellement financées localement et ne sont donc pas affectées par les restrictions sur les paiements extérieurs¹⁵. Les créances étrangères peuvent donc donner une estimation trompeuse de l'exposition au risque de transfert, surtout pour les pays où les banques déclarantes ont un volume important de créances locales.

Les données sur la base du risque ultime, surtout les créances transfrontières, peuvent fournir des informations complémentaires utiles pour le suivi du risque de transfert. Par exemple, si un pays annonce un moratoire sur sa dette extérieure, la garantie fournie par une société mère à l'étranger de l'emprunteur local (sortie de risque) pourrait réduire l'exposition d'une banque déclarante au risque de transfert. Inversement, les créances sur les agences à l'étranger de banques dont le siège se trouve dans un pays frappé par une crise (entrée de risque) sont de nature à accentuer l'exposition. Pour la plupart des économies émergentes, les sorties de risque sont supérieures aux entrées : fin mars 2005, les transferts nets de risque ont réduit les créances étrangères (sur la base de l'emprunteur direct) sur les emprunteurs des économies émergentes de 27 % dans le cas des banques allemandes, mais de seulement 1 % dans celui des banques américaines (tableau 2).

Les créances internationales peuvent servir à suivre le risque de transfert

¹⁵ Les créances locales en monnaie locale sont parfois financées en devises à l'étranger, par exemple dans les pays où les émissions de titres de dette locaux sont indexées sur le change. Dans ce cas, l'exposition au risque de transfert peut être augmentée du montant des créances locales en monnaie locale dépassant les engagements locaux en monnaie locale.

Positions vis-à-vis des économies émergentes¹

Encours à fin mars 2005

Pays d'origine de la banque déclarante	Créances étrangères sur la base de l'emprunteur direct	Transferts nets de risque	Positions étrangères sur la base du risque ultime			
			Créances étrangères	Contrats dérivés	Garanties données	Lignes de crédit
			En milliards de dollars EU		En % des créances étrangères (base du risque ultime)	
Ensemble des banques ¹	1 452,3	-140,1	1 313,9	5,9	8,1	15,5
Allemagne	286,1	-76,4	209,7	7,3	14,7	16,4
Australie	7,9	-0,3	9,9	5,5	32,5	3,5
Belgique	44,2	-1,7	42,5	56,2	7,8	15,9
Canada	40,5	0,1	40,6	1,0	1,8	6,8
États-Unis	285,3	-2,4	282,9	2,9	...	20,9
France	161,5	-20,5	140,9	3,5	15,9	16,0
Italie	79,0	-1,9	77,1	1,3	9,0	15,7
Japon	95,4	-19,2	76,2	0,9	10,4	6,0
Pays-Bas	130,0	-5,6	124,4	9,4	6,9	6,2
Portugal	14,3	-1,1	13,2	0,9	3,6	6,4
Royaume-Uni	229,5	-8,8	220,7	3,1	6,5	17,7

¹ Somme des positions communiquées par les banques citées ainsi que par les banques dont le siège est situé au Chili, en Finlande, en Inde, en Norvège, à Singapour, à Taïwan (Chine) et en Turquie. Tableau 2

L'exposition au risque-pays englobe les créances plus les positions sur contrats dérivés

Concernant l'exposition au risque-pays, les données sur la base du risque ultime sont les chiffres les plus complets disponibles. Compte tenu du volume et de la croissance des créances locales des banques déclarantes, les créances étrangères sont plus représentatives de l'exposition au risque-pays que les créances internationales. Les créances étaient synonymes d'exposition au risque-pays, mais elles peuvent maintenant sous-estimer grandement le risque en raison de l'utilisation croissante des instruments dérivés par les banques. Par exemple, fin mars 2005, les contrats dérivés ont accru l'exposition agrégée des banques belges envers les économies émergentes de plus de 50 % par rapport aux créances sur la base du risque ultime ; la proportion, en revanche, est inférieure à 1 % pour les banques japonaises et portugaises.

Les prêts et les contrats dérivés représentent l'exposition effective au risque-pays à un moment donné, mais pas l'exposition potentielle. Comme les dérivés permettent l'effet de levier, de faibles variations des cours peuvent entraîner d'amples modifications des expositions sur dérivés, surtout en période de volatilité extrême des marchés. L'exposition sur dérivés des banques américaines vis-à-vis de la Corée ne représentait, au total, que \$1,3 milliard fin septembre 1997. Trois mois plus tard, après l'adoption d'un régime de change flottant pour le won coréen, elle atteignait \$4,7 milliards, alors que les créances internationales des banques américaines enregistraient un léger recul.

En outre, dans des circonstances exceptionnelles, comme une grave récession, les emprunteurs peuvent tirer sur leurs lignes de crédit et faire appel aux garanties données par les banques déclarantes. Si ces engagements par signature sont activés, ils peuvent augmenter considérablement l'exposition effective au risque-pays. Fin mars 2005, les garanties (sur la base du risque ultime) représentaient environ 33 % des créances des banques australiennes sur les économies émergentes, et seulement 2 % des créances pour les banques canadiennes. Les engagements par signature s'élevaient à près de 20 % des créances des banques britanniques et américaines, mais à seulement 6 % de celles des banques néerlandaises.

Les engagements par signature accentuent l'exposition potentielle au risque-pays

Les fluctuations de change peuvent faire varier l'estimation du risque de transfert ou du risque-pays. Aucune ventilation par monnaie n'existe pour les statistiques bancaires consolidées ; les encours sont convertis par les banques déclarantes en dollars EU aux cours de fin de trimestre. Les fluctuations de change peuvent donc entraîner des modifications des encours déclarés même lorsque les positions restent inchangées. Par exemple, les statistiques bancaires territoriales montrent qu'environ la moitié des créances transfrontières sur les emprunteurs des dix nouveaux pays de l'UE sont libellées en euros. Compte tenu de l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar EU entre 2001 et 2004, les statistiques consolidées surestiment probablement la croissance des créances des banques de la zone euro sur cette région¹⁶.

Les fluctuations de change peuvent modifier les positions déclarées

Vulnérabilité extérieure des pays

Pour nombre de pays, les passifs envers les banques représentent une composante décroissante de la dette extérieure, les emprunteurs préférant de plus en plus se financer sur les marchés. Mais l'activité bancaire correspond souvent à des créances d'échéance courte et joue un rôle essentiel dans le financement des échanges commerciaux ; elle est donc utile pour analyser la vulnérabilité extérieure des pays.

Les statistiques bancaires territoriales donnent des informations sur les passifs envers les banques étrangères (collectées auprès de celles-ci), sous une forme compatible avec les chiffres de la dette extérieure selon la méthodologie de la balance des paiements. De nombreux services statistiques nationaux les utilisent même pour affiner leurs propres statistiques de la balance des paiements (FMI (1992), Bach (2001)).

Dans les pays où l'activité bancaire internationale est limitée, il n'y a souvent guère de différence, pour la dette extérieure envers les banques, entre les statistiques territoriales et la composante internationale des statistiques consolidées. En mars 2005, par exemple, les créances transfrontières (territoriales) sur les économies émergentes étaient supérieures, globalement,

Les données consolidées mettent en évidence des risques non apparents dans les statistiques de dette extérieure

¹⁶ Pour corriger les effets de change, on peut appliquer aux statistiques consolidées la répartition par monnaie des statistiques territoriales. Les estimations qui en résultent ne doivent cependant être considérées que comme des indications très approximatives.

de seulement 8 % aux créances internationales (consolidées)¹⁷. Les ventilations par secteur et par échéance des statistiques consolidées peuvent donc mettre en évidence des risques qui n'apparaissent pas ailleurs. Les statistiques consolidées donnent en fait une des rares mesures de la dette extérieure à court terme permettant une comparaison internationale (BRI (2002)). Par exemple, l'accumulation rapide de dette à court terme en Amérique latine à la fin des années 70 et en Asie au milieu des années 90 apparaissait clairement dans les statistiques consolidées plusieurs années avant les crises.

Si les créances sur la base de l'emprunteur direct sont les données les plus comparables aux mesures traditionnelles de la dette extérieure, les transferts de risque et les créances sur la base du risque ultime peuvent fournir d'utiles informations complémentaires sur la vulnérabilité extérieure des pays. Les données sur la résidence du garant ultime peuvent servir à suivre les renouvellements de dette ou engager une restructuration. Ainsi, un emprunt contracté à Londres ou dans un autre centre financier international par l'agence d'une banque étrangère ne sera pas inclus dans les statistiques de la dette extérieure. Pourtant, il pourrait éventuellement créer des problèmes de liquidité dans le pays d'origine de la banque si l'agence a des difficultés à refinancer son passif. Au cours des trois derniers mois de 2002, par exemple, les transferts de risque vers le Brésil ont fortement baissé, les banques déclarantes ayant réduit leurs crédits aux agences à l'étranger des banques brésiliennes. En conséquence, les transferts nets de risque du Brésil vers l'étranger ont nettement augmenté de septembre à décembre 2002 (graphique 2).

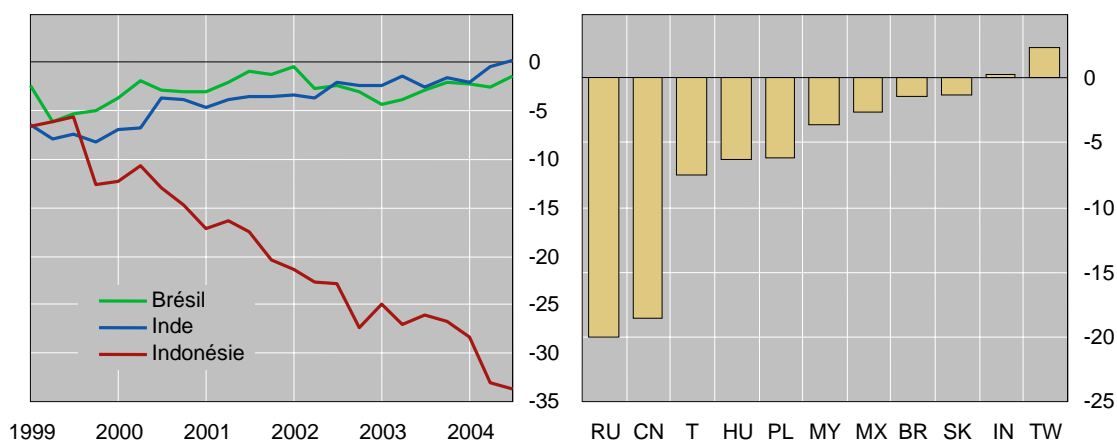
Indicateurs
précurseurs de
la solvabilité :
le risque de
transfert...

Le risque de transfert peut, en outre, fournir un indicateur précurseur d'une modification de la solvabilité des débiteurs. Une montée des préoccupations concernant un pays peut inciter les banques à obtenir des garanties de tiers avant de renouveler les crédits échus, à couvrir leur position sur les marchés dérivés ou à réduire leurs prêts aux filiales à l'étranger des débiteurs. D'ailleurs, compte tenu de la liquidité grandissante des dérivés de crédit, les banques estiment souvent plus rentable d'acheter une protection contre leurs crédits à problème plutôt que de vendre leur position directement ou d'attendre qu'elle arrive à échéance. Même si les créances sur l'Indonésie, sur la base de l'emprunteur direct, ont augmenté fin 2004 pour la première fois depuis la crise financière asiatique, la progression persistante des transferts nets de risque vers l'étranger fait penser que les banques sont restées réticentes à prendre un risque sur l'Indonésie (graphique 2). Pour l'Inde, en revanche, l'amélioration régulière des données économiques fondamentales a contribué, ces dernières années, à une baisse progressive des sorties nettes de risque.

¹⁷ Depuis décembre 2004, les banques déclarantes n'ont plus à recenser séparément les créances sur les agences dont le siège est hors du pays (par exemple, créances sur les filiales mexicaines de banques non mexicaines). Il n'est donc plus possible d'estimer les doubles comptages dans les créances des banques déclarantes. En septembre 2004, ceux-ci représentaient 2 % des créances internationales sur les économies émergentes.

Économies émergentes : transferts nets de risque¹

Par résidence de l'emprunteur direct, en % des créances étrangères sur la base de l'emprunteur direct²



¹ Entrées dans les économies émergentes moins sorties ; somme des positions communiquées par les banques dont le siège est situé dans l'un des 30 pays déclarants. ² Cadre de droite : encours des positions à fin mars 2005 ; T = total économies émergentes ; BR = Brésil ; CN = Chine ; HU = Hongrie ; IN = Inde ; MY = Malaysia ; MX = Mexique ; PL = Pologne ; RU = Russie ; SK = Slovaquie ; TW = Taïwan (Chine). Graphique 2

Les engagements par signature peuvent aussi servir d'indicateur précurseur d'une modification de la solvabilité des débiteurs. Les engagements de crédit et leurs taux d'utilisation tendent à fluctuer avec les dépenses d'investissement, l'accumulation de stocks et d'autres aspects de l'activité des emprunteurs. Une baisse régulière des engagements, en revanche, peut indiquer que les emprunteurs sont confrontés à des conditions financières difficiles et tirent par conséquent sur leurs lignes de crédit de substitution ou perdent l'accès au financement bancaire.

...et les engagements par signature

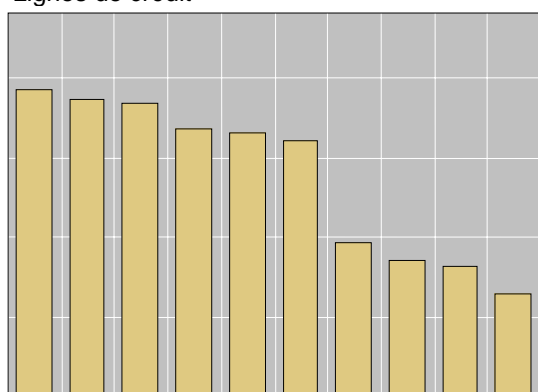
Les engagements par signature constituent en outre un élément essentiel de la vulnérabilité d'un emprunteur à des crises de liquidité, puisque celui-ci pourra plus facilement faire face à une détérioration momentanée des conditions financières s'il a accès à d'importantes lignes de crédit. Alors que les engagements de crédit des banques déclarantes en faveur des emprunteurs des Philippines représentaient près de 20 % de leurs créances, sur la base du risque ultime, fin mars 2005, ils ne s'élevaient qu'à 7 % vis-à-vis des emprunteurs de Taïwan (graphique 3).

Les débiteurs, comme les créanciers, sont exposés aux variations de valeur des contrats dérivés. Les statistiques bancaires consolidées donnent, à un moment précis, une approximation très grossière du passif supplémentaire sur l'étranger lié à l'activité sur produits dérivés : comme elles se fondent sur les créances étrangères, elles comprennent les positions en produits dérivés des agences locales de banques déclarantes vis-à-vis des résidents, positions qui n'entraînent pas nécessairement un passif extérieur ; en outre, elles sont déclarées sur la base du risque ultime, de sorte qu'elles tendront à être plus élevées vis-à-vis des pays où les principaux opérateurs sur dérivés ont leur siège que si elles étaient établies sur la base de l'emprunteur direct.

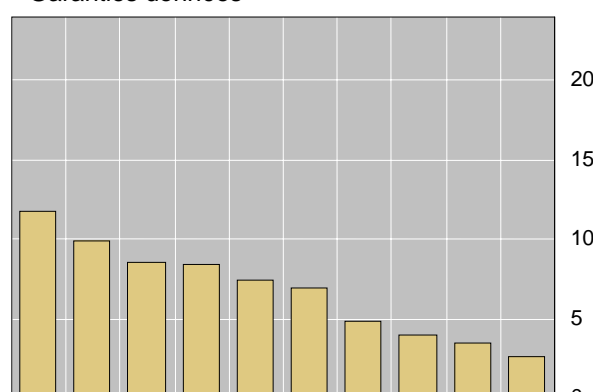
Engagements par signature¹ vis-à-vis des économies émergentes²

Par résidence du garant ultime, en % des créances étrangères sur la base du risque ultime

Lignes de crédit



Garanties données



¹ Somme des positions communiquées par les banques dont le siège est situé dans l'un des pays cités dans la note 1 du tableau 1 ; à fin mars 2005. ² CZ = République tchèque ; HU = Hongrie ; IN = Inde ; KR = Corée ; MY = Malaisie ; PH = Philippines ; PL = Pologne ; SK = Slovaquie ; TH = Thaïlande ; TW = Taïwan (Chine). Graphique 3

Suivi de la concentration des créanciers

Enfin, comme les statistiques consolidées compensent les positions intragroupes, elles permettent de mesurer le degré de concentration des créanciers, ou du moins des banques, avec plus de précision que les statistiques de la dette extérieure. La concentration des créanciers est un indicateur du risque de financement et, de plus, un possible vecteur de contagion. Ainsi, les créanciers qui avaient subi des pertes à cause du défaut de l'État russe en août 1998 ont cherché à réduire leur risque en dénouant leurs positions sur d'autres marchés (CSFM (1999)). Les pays ayant des engagements envers un large éventail de créanciers risquent moins d'être affectés par une telle contagion.

Améliorations futures

La population déclarante est appelée à croître

Depuis leur mise en place, dans les années 70, les statistiques bancaires consolidées constituent une abondante source d'informations sur les actifs étrangers des banques. Leur exhaustivité s'est accrue au fil du temps et continuera à se développer à l'avenir. Tous les pays y contribuant actuellement devraient, à terme, déclarer la totalité des données requises, y compris les positions en instruments dérivés et les engagements par signature. Outre ces trente pays, plusieurs économies émergentes se préparent à renforcer la population déclarante. Les banques de ces économies jouent un rôle croissant sur le marché bancaire international et leur participation conservera une couverture quasi exhaustive aux statistiques consolidées.

Les avantages d'un complément de données doivent être évalués par rapport au coût correspondant pour les banques déclarantes

Les mutations du système financier international et la nature changeante des risques gérés par les banques feront apparaître d'autres domaines où un complément de données serait souhaitable. Ces dix dernières années, par exemple, les agents financiers non bancaires, fonds spéculatifs en particulier, sont devenus de gros intervenants et ils représentent une importante exposition de crédit au bilan des banques. Une ventilation sectorielle plus fine, établissant une distinction entre établissements financiers non bancaires et

secteur privé non financier, pourrait donc apporter d'utiles informations complémentaires sur l'exposition au risque. Les avantages d'une telle modification doivent cependant être évalués par rapport au coût, pour les banques déclarantes, d'un ajustement continu du dispositif.

Indépendamment d'éventuelles améliorations futures, les statistiques bancaires consolidées sont de nature à demeurer une source essentielle d'informations pour comprendre les risques encourus par les banques dans leurs activités à l'étranger. En dépit de la mondialisation, la dimension géographique conserve toute son importance. Les risques politiques et macroéconomiques, les systèmes juridiques et les conventions de place – pour ne citer que quelques facteurs – diffèrent d'un pays à l'autre. Savoir envers quel lieu elles sont exposées au risque restera donc longtemps l'un des grands axes de la gestion du risque par les banques.

Bibliographie

Bach, C. L. (2001) : « US international transactions, revised estimates for 1989–2000 », *Survey of Current Business*, US Department of Commerce, juillet, pp. 30–36.

Banque des Règlements Internationaux (2002) : « Comparison of creditor and debtor data on short-term external debt », *BIS Papers*, n° 13, décembre.

Banque des Règlements Internationaux (2003a) : « Guide to the international financial statistics », *BIS Papers*, n° 14, février.

Banque des Règlements Internationaux (2003b) : « Guide to the international banking statistics », *BIS Papers*, n° 16, avril.

Banque des Règlements Internationaux (2004) : *Guidelines for the new consolidated banking statistics*, Bâle, août.

Comité sur le système financier mondial (1999) : *A review of financial market events in autumn 1998*, Bâle, octobre.

Comité sur le système financier mondial (2000) : « Report of the Working Group on the BIS International Banking Statistics », Bâle, septembre.

Domanski, D., P. D. Wooldridge et A. Cobau (2003) : « Évolution des liens entre marchés financiers à maturité et émergents », *Rapport trimestriel BRI*, septembre, pp. 47–57.

Fonds monétaire international (1992) : *Report on the measurement of international capital flows*, Working Party on the Measurement of International Capital Flows, Washington.

G 22/Groupe Willard (1998) : « Report of the Working Group on Transparency and Accountability », Bâle, octobre.

McCauley, R. N, J. Ruud et P. D. Wooldridge (2002) : « Mondialisation de l'activité bancaire », *Rapport trimestriel BRI*, mars, pp. 44–55.

Wooldridge, P. D. (2002) : « Les statistiques BRI : mode d'emploi », *Rapport trimestriel BRI*, mars, pp. 79–97.